

# RAPPEL DE CIVISME ET CITOYENNETÉ

## (à conserver)

Garder un village propre et agréable à vivre

Vivre ensemble dans le respect des autres est une condition essentielle au bon fonctionnement de tout collectif et donc d'un village, **notre village**.

### Voici quelques règles et conseils qui permettront de mieux vivre ensemble !

Certaines règles feront peut-être sourire nos lecteurs. Si elles sont toutefois rappelées ici, c'est précisément parce qu'elles ne sont pas toujours mises en œuvre ... Cette liste n'est évidemment pas exhaustive...

#### RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Pour la sécurité des enfants et des habitants de notre ville, la vitesse de circulation et la signalisation doivent être respectées.

Respectez la « zone de rencontre » de la rue des Champs  
**Le respect de cette limitation** assure la sécurité de tous.



#### TAILLE DES HAIES

Veillez à la taille des haies, arbustes et arbres en limite de propriété ainsi que sur la voie publique.

**Chaque particulier** doit tailler les végétaux débordants au-delà de la clôture.



**Le trottoir et les caniveaux doivent également être entretenus par les propriétaires ou locataires !**

**Une question :** N'hésitez pas à faire appel au secrétariat de la mairie ou aux élus : [info@krautwiller.fr](mailto:info@krautwiller.fr)

#### STATIONNEMENT

Attention au stationnement des voitures qui pourraient empêcher l'accès aux piétons, les poussettes, aux camions poubelles et aux véhicules de secours.

#### LES DÉCHETS DITS « VERTS »

Les déchets dits « verts » (l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus de taille, ...) produits sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment **interdit** de les brûler dans son jardin.

Vous pouvez faire du compostage ou aller à la déchetterie.

## ANIMAUX DE COMPAGNIE

Malgré la mise en place de distributeurs de sacs gratuits les rues et les espaces verts sont régulièrement souillés par des déjections canines.

Nous rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne ou incident (déjections, nuisance sonore, divagation, ...)

La loi oblige les propriétaires de chiens à **ramasser leurs déjections !!**



## LE BRUIT

Veillez à ne pas utiliser la tondeuse, tronçonneuse, perceuse, ... pendant les heures de repas, le dimanche, les jours fériés, ...

**Tout type de bruit** (domestique, lié à une activité professionnelle, de loisirs, ...) **ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage**, de jour comme de nuit.

## DÉPÔTS SAUVAGES

Les dépôts sauvages d'ordures ou de débris de quelque nature (végétaux, matériaux, etc...) que ce soit **sont interdits**.

**Je vais à la déchetterie !**

*Respectez le domaine public et le travail de la collectivité.*

*Signalez en mairie toute dégradation ou situation anormale que vous pourriez constater.*

*On compte sur VOUS !!*

## BONNE ENTENTE ENTRE VOISINS

Le dialogue est bien entendu à privilégier entre voisins

En période de canicule ou d'intempéries, vous pouvez prendre des nouvelles de votre voisin/voisine âgé (e).

## URBANISME

Veillez à demander une autorisation en mairie avant d'entreprendre des travaux.

Tout changement visible doit être déclarée (déclaration préalable (le plus souvent) ou permis de construire).